

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 29 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme **GENTY** Béatrice, Maire.

Date de convocation : mercredi 23 avril 2025

Etaient présents : Béatrice **GENTY**, Patrice **BUCHET**, Nadège **BOZIO**, Carl **BLANDIN**, Jean-Louis **DELAUX**, Sandra **MATHÉ**, Fabien **LLORENS**, Bernard **JALLET**, Thierry **ALLAIX**

Absent ayant donné pouvoir : Angélique **ALLOIN-CORDIER** a donné pouvoir à Thierry **ALLAIX**.

Etaient excusés : Élodie **CINI**.

Secrétaire de séance : **MATHÉ** Sandra

Le compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal du dix avril deux mille vingt-cinq est adopté par l'ensemble des élus présents.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

Ordre du jour :

- Demande de subvention solidarité départementale
- Avenant n°3 du contrat reconquête centres villes et centres bourgs
- Questions diverses

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE
Délibération 27-2025**

Vu la délibération 2025-015 exposant les projets d'investissements 2025 ;

Considérant les dépenses d'investissement de l'exercice en cours ;

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réalisation des projets du relevage des tombes, du changement de la plaque de la cantine et de l'achat d'un broyeur et de décorations de Noël.

Ces dépenses sont prévues comme suit :

- Relevage des tombes : inscrit sous l'article 231 pour un montant de 8 400 € TTC soit 7 000 € HT (devis de l'entreprise KROST Sophie)
- Changement de la plaque de cantine : inscrit sous l'article 2184 pour un montant de 575 € TTC soit 479 € HT (devis de l'entreprise Millard Froid)
- Achat d'un broyeur : inscrit sous l'article 2158 pour un montant de 2 520 € TTC soit 2 100 € HT (devis de l'entreprise ETS Jobert et Fils)
- Achat de décorations de Noël : inscrit sous l'article 2131 pour un montant de 1 680,80 € TTC soit 1 400,67 € HT (devis de l'entreprise Rêvesdenuit)

Les crédits nécessaires à cette opération ont été prévus au budget 2025 en investissement pour un montant total de 13 174,80 € TTC soit 10 979,67 HT.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour ces investissements, dans le cadre du dispositif de solidarité départementale.

Elle présente le plan de financement définitif ci-dessous :

Plan de financement			
Devis	Montant HT	Solidarité départementale	Autofinancement
Sophie KROST	7 000,00 € HT	3 500,00 € HT	3 500,00 € HT
Millard Froid	476,00 € HT	239,50 € HT	239,50 € HT
ETS Jobert et Fils	2 100,00 € HT	1 050,00 € HT	1 050,00 € HT
Rêvesdenuit	1 400,67 € HT	210,50 € HT	1 190,17 € HT
Total :	10 976,67 € HT	5 000,00 € HT	5 979,67 € HT

Le conseil municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ** : Pour : 11 Contre : Abstention :

- **ACCEPTE** les plans de financement définitif proposés
- **AUTORISE** l'utilisation des crédits nécessaires sur le budget 2025
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du dispositif de solidarité départementale, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents afférents aux demandes de subventions pour ces projets.

Objet : AVENANT N°3 CONTRAT RECONQUÊTE CENTRES VILLES ET CENTRES BOURGS
Délibération 28-2025

Vu la délibération 2024-08-36 de l'avenant n°2 du contrat de revitalisation centres villes et centres bourgs ;
Vu la délibération 2025-015 portant sur les projets d'investissements 2025 ;
 Suite aux échanges avec le Conseil Départemental pour mettre à jour le plan des actions prévus (joint en annexe) ;

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'avenant n°3 proposé par le Conseil Départemental, qui modifie l'avenant n°2. Joint en annexe à la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ** : Pour : 8 Contre : Abstention : 3

- **APPROUVE** le plan des actions modifié en suivant l'avenant n°3 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°3 du contrat de reconquête centres villes et centres bourgs définissant les modifications apportées à l'avenant n°2.

Questions diverses

Logiparc :

Début de discussion concernant le Logiparc.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL À 20 h 17 après le départ de Madame le Maire.

Prochain conseil le jeudi 19 juin à 20 h 00.